



Assistants Maternels Agréés

IPERIA L'institut

Public concerné :

- Assistants Maternels Agréés
- Salariés du Particulier Employeur

Prérequis et modalités :

- **Prérequis :**
 - Être agréé par le Conseil Départemental
 - Être en activité (avoir au moins un employeur)
 - Obtenir l'accord d'un employeur de son choix pour pouvoir partir en formation.
- **Modalités :**
 - Dès la première heure travaillée, vous bénéficiez de 58 heures de formation par an entrant dans le Plan de Développement des Compétences de la Branche Professionnelle du « Particulier Employeur ». Sans condition d'ancienneté.
 - Votre rémunération est maintenue pendant la durée de la formation (si départ sur le temps d'accueil).
 - Une allocation de départ en en formation vous est versée si vous partez en formation hors temps d'accueil habituel (ex : le samedi) qui correspond à 5.57*€ par heure. Vos frais kilométriques sont remboursés (0,40 € du km) et vous êtes indemnisé pour les frais de repas engagés (16 €).

Objectifs :

- Instaurer une relation de confiance avec les familles
 - Favoriser les conditions des temps d'accueil et de séparation avec la famille
 - Prendre en charge le quotidien de l'enfant : l'accompagner dans ses apprentissages, l'alimentation, le sommeil, l'hygiène corporelle, l'habillement, la sécurité, la socialisation.
 - Communiquer de façon efficiente avec l'enfant et son entourage
- Assurer la sécurité de l'enfant en toutes circonstances.

Délais d'accès, Durée et Dates

- 1 mois de délai à partir de votre sollicitation sous réserve qu'un groupe de minimum 8 personnes soit constitué (n'hésitez pas à vous référer à votre animateur de relai).
- La démarche peut être individuelle, contactez la Maison Familiale pour faire part de vos souhaits de formation. La MFR vous propose des dates de formation sous réserve qu'un groupe de minimum 8 personnes soit constitué.
- Vous pouvez également vous référer à votre animateur (trice) de relai qui mutualise l'ensemble des souhaits de formation et prendra contact directement avec la MFR pour organiser la formation sur le site du relai ou dans les locaux de la MFR.

Offre de formation générale et modalités de départ en formation.

Accessibilité :



- Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap (corinne.vivier@mfr.asso.fr)

Tarifs :

Le coup pédagogique est totalement prise en charge dans le cadre des formations de la Branche Professionnelle du Particulier Employeur. Retrouver toutes les modalités sur le site internet : www.iperia.eu. Vous percevrez, à l'issue de la formation une allocation de départ en formation à hauteur de 5.57 €/heure pour les Assistants Maternels et 7.42€/heure pour les SPE. Vos frais KM sont remboursés à 0,40 € du KM et vos frais de repas à 16€.

Méthodes mobilisées

- Cours en salle de formation avec prise en compte du vécu professionnel
- Mises en situation / ateliers

Évaluation et Qualification

Une attestation de fin de formation vous sera délivrée à l'issue de la formation ainsi qu'un passeport de formation.

Passerelles et débouchés :

- Titre Professionnel « assistant maternel / garde d'enfant » dans le cadre des parcours blocs.
- VAE Cap Petite Enfance

Responsable et contact :

- Marine JEZEQUEL, formatrice
 - 02.32.57.31.73 / marine.jezequel@mfr.asso.fr



■ UN SECTEUR QUI COMPTE ■



Les formations proposées :

- **Développement de l'enfant et accompagnement dans les gestes du quotidien :**
 - Comprendre et mieux accompagner : les nouvelles connaissances sur le développement du cerveau (14h)
 - S'occuper d'un enfant de plus de 3 ans (14h)
- **Alimentation de l'enfant :**
 - Alimentation de l'enfant de moins de trois ans (21h)
- **Adapter sa communication professionnelle :**
 - Favoriser la relation avec la famille (21h)
 - Apprentissage de la langue des signes française (35h)
 - Adapter sa communication avec le jeune enfant (21h)
 - Troubles du langage (14h)
 - Parler avec un mot un signe (21h)
- **S'occuper de personnes en situation de handicap :**
 - S'occuper d'un enfant atteint d'autisme (21h)
- **Organiser des activités d'éveil et de loisirs :**
 - Activités adaptées aux enfants selon l'âge (14h)
 - Eveil de l'enfant de moins de trois ans (21h)
 - Contes et histoires à raconter (14h)
- **Prévenir les situations difficiles :**
 - Gérer les situations difficiles (21h)
 - Favoriser la bientraitance envers les enfants (21h)
 - S'occuper d'un enfant né prématurément (21h)
- **Mieux se connaître pour mieux accompagner :**
 - Gestion du stress et relaxation (14h)
 - Prendre soin de soi pour prendre soin des autres (14h)
- **Assurer la prévention et la sécurité :**
 - Prévention des risques et sécurité dans les déplacements avec des enfants (21h)
 - Préparation du titre « Sauveteur secouriste du travail » dans le cadre de la prise en charge d'enfants (14h)
 - Recyclage sauveteur secouriste du travail (7h)
 - Préparation du certificat « Acteur Prévention Secours » Aides et soins à domicile (21h)
 - Recyclage APS (7h)
- **Organiser et développer son activité professionnelle :**
 - Droits et devoirs dans l'exercice de son métier (21h)
 - Construire son livret d'accueil (14h)
 - Travailler en maison d'assistants maternels (14h)
 - Améliorer sa pratique du français dans le cadre professionnel (35h)
 - S'initier à l'outil informatique et internet (21h)